

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
049-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absents : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTALLATION NOUVELLE DELEGUEE COMMUNAUTAIRE

Vu le CGCT et notamment ses articles l 5211-1 à L5211-4,

Vu le courrier du Préfet en date du 20 mai 2021 acceptant la démission de Monsieur Nicolas GRAS de ses fonctions de Maire d'Auzouville-l'Esneval,

Vu l'élection du nouveau maire,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'installer Madame Corinne DEMOTTAIS en qualité de déléguée communautaire pour la commune d'Auzouville-l'Esneval.

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-49-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
050bis-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCHER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absents: Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BP PRINCIPAL AVANT PASSAGE A LA M57

Annule et remplace délibération n° 50-2021

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice,

Considérant que ce compte qui présente actuellement un solde débiteur de 1 511,48 € doit désormais faire l'objet d'un apurement afin de rectifier cette écriture comptable,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 1 511,48 € selon le processus d'une opération d'ordre semi-budgétaire,
- D'autoriser le comptable à procéder aux opérations d'apurement du compte 1069 du budget principal
- D'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 21	2182	Immobilisations corporelles	- 1 515 €
D 10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 1 515 €

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-50BIS-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
051-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Remy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCETTE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absent : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Président propose au Conseil communautaire d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 1 243,00 € ;
- D'imputer la dépense de 1 243,00 € au compte 6541 du budget principal 2021 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-51-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
052-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACASSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATIE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absents : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire qu'il manque des crédits au chapitre 67 pour mandater la facture HENRY RECYCLAGE relative à une reprise de pneus usagés hors contrat.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 011	611	Contrats de prestations de services	- 5000 €
D 67	678	Charges exceptionnelles	+ 5000 €

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-52-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
053-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absent: Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET DEVELOPPEMENT ECONNOMIQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire qu'il manque des crédits au chapitre 66 pour mandater les frais de dossier et les intérêts de l'emprunt Banque Postale n° 2021900927Z00001.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 011	60622	Carburant	- 440 €
D 66	66111	Intérêts d'emprunt	+ 230 €
D 66	6618	Intérêts des autres dettes	+ 210 €

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-53-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
054-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANÇOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absent: Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET DEVELOPPEMENT ECONNOMIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire qu'il manque des crédits au chapitre 204 pour mandater les factures du SDE76.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 65	6574	Subventions de fonctionnement	- 17 000 €
D 023	023	Virement à la section d'investissement	+ 17 000 €
R 021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 17 000 €
D 204	204133	Subv. Equipement versées	+ 17 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-54-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 05 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	50	54

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
055-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absent: Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET ZA DU BOSC MAUGER- DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire qu'il manque des crédits au chapitre 66 pour mandater les frais de dossier et les intérêts de l'emprunt Banque Postale n° 2021900926Y00001.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 011	6045	Carburant	- 380€
D 66	66111	Intérêts d'emprunt	+ 200 €
D 66	6618	Intérêts des autres dettes	+ 180

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-55-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



A Doudeville, le 05 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Voitants
56	50	54

Date de convocation

28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération

056-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACASSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORRIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN).

Absent : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PRODUCTEURS DE DECHETS NON MENAGERS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à la gestion des déchets indiquant que « Tout producteur ou détenteur de déchets à l'obligation de les éliminer dans des conditions conformes à la législation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-13 à L2224-17 et L2333-76 à L2333-80), Les collectivités n'ont aucune obligation concernant la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles. Cependant, si elles les collectent, les collectivités ont l'obligation d'instaurer le paiement de la redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers,

Vu l'article 57 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 assouplissant l'obligation d'institution de la redevance spéciale,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts prévoyant que la TEOM est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Vu la délibération n° 063-2020 du 13 octobre 2020 d'harmonisation de la TEOM sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2021,

Dans le cadre du financement du service public d'élimination des déchets, la redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets, professionnels ou administrations, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères non toxiques ou dangereux.

Les usines et les locaux sans caractère industriel ou commercial pris en location par l'État, les collectivités locales et assimilées et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public étant exonérés de droit de la TEOM, il est proposé d'appliquer la redevance spéciale aux structures citées précédemment.

Après délibération, le conseil communautaire, 38 voix pour ; 12 contre ; 4 abstentions, décide :

- D'instaurer la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-56-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	53

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
057-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Xavier VANDENBULCKE.

Absent : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTION

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 750 € à Mr Philippe POUTREL domicilié à Yvecrique (commission du 18/03/2021).

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-57-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	53

Date de convocation
28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération
058-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Xavier VANDENBULCKE.

Absent : Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC INHARI

Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement, de rénovation de l'habitat à destination des particuliers ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement et d'adaptation de l'habitat à destination des particuliers dans le cadre d'une action visant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;

Considérant les politiques Départementales de l'habitat et du logement ;

Considérant les conditions de partenariat avec INHARI ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec INHARI pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-58-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	53

Date de convocation

28 septembre 2021

Date d'affichage

Numéro de Délibération

059-2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LEBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Sophie ANDRE (pouvoir de Claire ANDRE) - Pascal LOSSON (pouvoir de Sylvie FICET) - Christophe ORANGE - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Francis BELLENGER - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Julien LESEIGNEUR - Yves PETIT - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Olivier RICOEUR - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés: Patrice MATHON (pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Dany BIARD - Sylvie FICET (pouvoir à Pascal LOSSON) - Claire ANDRE (pouvoir à Sophie ANDRE) - Claude BOUTEILLER (pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Xavier VANDENBULCKE.

Absent: Néant

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CESSION DE LA BORNE CAMPING-CAR DU MONT-CRIQUET A LA VILLE DE DOUDEVILLE

Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux ;

Par courrier du 19 juillet 2021, Monsieur le Maire de Doudeville a demandé à la Communauté de communes de remplacer la borne endommagée de l'aire de camping-car du Mont-Criquet avant sa rétrocession ;

Par courrier du 30 juillet 2021, le Président de la Communauté de communes a proposé la remise en état de la borne avant sa rétrocession à la Ville de Doudeville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 51 voix pour ; 1 voix contre ; 1 abstention, décide :

- De céder en pleine propriété à la Ville de Doudeville la borne de l'aire camping-car du Mont-Criquet ;
- Un procès-verbal sur l'état du bien sera établi le jour de la cession.

A Doudeville, le 05 octobre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20211005-CC-59-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU